Étude de cas 12

Participation d’une communauté à la préparation d’un dossier de candidature au Mexique

L’élément concerné, « Lieux de mémoire et traditions vivantes du peuple Otomí-Chichimecas de Tolimán : la Peña de Bernal, gardienne d’un territoire sacré », a été inscrit sur la Liste représentative en 2009.

L’élément peut être décrit comme suit (adaptation d’après le dossier de candidature sur le site Web de la Convention) :

Établi dans la zone semi-désertique de l’État du Querétaro dans le centre du Mexique, le peuple Otomí-Chichimeca a élaboré un ensemble de traditions qui témoigne de sa relation unique avec son environnement. La population se rend chaque année en pèlerinage sur des monts sacrés de la région en portant des croix et en priant pour obtenir de l’eau et la protection divine, vénérer ses ancêtres et confirmer son identité des communautés. D’autres festivités des communautés ponctuent tout au long de l’année un calendrier de rites qui célèbrent l’endurance du peuple Otomí-Chichimeca et sont centrés sur l’eau, une ressource dangereusement rare. Les rites se déroulent souvent dans de petites chapelles familiales consacrées aux ancêtres ou dans des *chimales,* structures temporaires en roseau et au toit de feuilles, construites à titre d’offrande. Le lien entre la culture spirituelle et l’espace physique a une influence sur l’art de la région – notamment les images religieuses, les peintures murales, la danse et la musique – et les traditions qui l’incarnent sont des éléments centraux de l’identité culturelle de la communauté.

#### Une commission enquête sur les problèmes de la communauté en termes de patrimoine

En 2005 le Gouvernement de l’État du Querétaro a lancé un projet visant à promouvoir la recherche, la sauvegarde et l’utilisation durable du patrimoine culturel et naturel du peuple Otomí-Chichimeca qui vit dans la zone semi-désertique du Querétaro. La commission interinstitutionnelle et multidisciplinaire qui a créé une structure d’encadrement du projet se composait de représentants :

* du Ministère du Développement urbain et des travaux publics du Querétaro (SDUOP) ;
* du Ministère du Développement durable du Querétaro (SEDESU) ;
* du Ministère du Tourisme du Querétaro (SECTUR) ;
* de la Commission nationale du Développement des populations autochtones (CDI) ; et
* de l’Institut national d’Anthropologie et d’Histoire (INAH) du Gouvernement fédéral.

Sous l’égide de cette commission, des enquêtes ont été menées par les trois agences engagées dans la région et ont révélé les préoccupations des communautés à l’égard de leur patrimoine naturel et culturel.

#### Les communautés discutent de la sauvegarde et de la mise à candidature de leur PCI

En 2006, un processus de participation des communautés a donc été lancé afin de discuter des questions de sauvegarde et de l’éventualité de la candidature des lieux de mémoire et des traditions vivantes du peuple Otomí-Chichimeca de Tolimán sur la Liste représentative. La consultation des communautés intéressées par cette candidature, qui a été très vaste, s’est déroulée en plusieurs étapes :

1. Deux réunions d’information et de consultation se sont tenues avec les quatre conseils municipaux de la région.
2. Deux réunions d’information et de consultation se sont tenues avec les autorités civiles et religieuses, ainsi que des représentants de la communauté.
3. Une vaste consultation des communautés a été organisée à travers cinq ateliers participatifs au niveau sous-régional et un sondage d’opinion dans 1 195 foyers. Environ 400 personnes ont participé à ces ateliers, parmi lesquelles se trouvaient les autorités traditionnelles de la communauté concernée, gardiens, prédicateurs, membres des troupes de danseurs traditionnels, propriétaires de chapelles et membres du Conseil d’État des peuples originaires du Querétaro.
4. Plus de 600 propositions de mesures de sauvegarde ont été reçues tout au long de ce processus.
5. Ces propositions ont été résumées lors d’un forum régional où les membres de la communauté ont rédigé une Déclaration signée par des centaines de membres de la communauté et jointe au dossier de candidature.

#### Inscription sur la Liste représentative

En inscrivant l’élément sur la Liste représentative en 2009, le Comité intergouvernemental a estimé qu’il satisfaisait à tous les critères (voir DO 2). Les raisons de sa conformité aux critères R.1, R.3 et R.4 ont été données en ces termes (italiques ajoutées) :

* R.1 : L’élément est un espace culturel englobant des significations symboliques et spirituelles, ainsi que des pratiques liées à la nature et *ancrées dans les valeurs de la communauté qui constituent une part importante de la vie sociale des communautés concernées et leur procurent un sentiment d’identité et de continuité*.
* R.3 : Des mesures de sauvegarde *fondées sur les diverses formes de participation des communautés* et respectant la nature dans le contexte des changements climatiques, sont proposées. L’engagement des gouvernements fédéral et local, ainsi que des communautés concernées, est démontré.
* R.4 : La candidature a été élaborée *en consultant les communautés, groupes et individus concernés dans le cadre d’une série de réunions et elle a été soumise avec leur consentement libre, préalable et éclairé.*

#### Participation des communautés à la sauvegarde

L’engagement de la communauté dans le processus de sauvegarde s’est poursuivi après l’inscription par l’intermédiaire d’un organe de gestion avec une représentation des communautés. Cet organe a été appelé « Commission intersectorielle pour la conservation et le développement des lieux de mémoire et traditions vivantes du peuple Otomí-Chichimeca de Tolimán ». Cette instance coordonne l’action des organisations des communautés non gouvernementales et des autorités publiques aux trois échelons gouvernementaux. Elle accueille des représentants des organisations de chaque communauté. Elle compte aussi des représentants de l’Office national pour la Culture et les Arts, de l’Institut national d’Anthropologie et d’Histoire et du Ministère du Développement social ; la Commission nationale pour le développement des populations autochtones y participe également. Les Ministères du Développement durable, de la Santé, du Développement urbain et des Travaux publics, de l’Éducation, du Tourisme et de la Planification et des Finances y sont représentés, ainsi que les quatre municipalités de la région.

Pour plus d’informations :

http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/00174